

**Délibération n° 2021-005**  
**du Conseil d'administration du 20 avril 2021**  
**relative à l'adoption du compte-rendu**  
**de la séance du 2 mars 2021**

**Membres du Conseil d'administration en exercice : 36**

**Membres présents et représentés au début de la séance : 27**

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Sur proposition du président,

Le Conseil d'administration

**Décide**

Le compte-rendu de la séance du 2 mars 2021 joint à la présente délibération est adopté

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 27

Affichage le 20 avril 2021

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 20 avril 2021

Transmission au contrôle de légalité le 20 avril 2021

Délibération certifiée exécutoire le 05 mai 2021

**Le Président du conseil d'administration**

**Jean-François Balaudé**



**Onze membres pour un campus**

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord

---

## Procès-verbal du Conseil d'administration n°20 du 02.03.2021

---

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 2 mars 2021 à 9h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé.

### Membres du Conseil d'administration présents :

M. Fabrice Boudjaaba	Représentant du président du CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Mme Magda Tomasini	Directrice de l'Institut Nationale des Etudes Démographiques	École des hautes études en sciences sociales
Mme Christine Neau-Leduc	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	École nationale des chartes
M. Christophe Prochasson	Président de l'Ecole des Hautes des Etudes en Sciences Sociales	École Pratique des Hautes Études
Mme Michelle Bubenicek	Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes	Fondation maison des sciences de l'homme
M. Jean-Michel Verdier	Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes	Institut national d'études démographiques
M. Christophe Fouqueré	Président de l'Université Sorbonne Paris Nord	Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne
Mme Capucine Boidin	Représentant du président de l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle	Université Sorbonne Nouvelle
M. Philippe Gervais-Lambony	Président de l'Université Paris Nanterre	Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
Mme Annick Allaigre	Administratrice provisoire de l'Université Paris 8	Université Paris Nanterre
M. Jean-François Balaudé	Président de l'EP Campus Condorcet - personnalité qualifiée	Université Sorbonne Paris Nord
M. Jean-Pierre Duport	Préfet honoraire	
Mme Agnès Magnien	Directrice déléguée aux collections de l'institut national de l'audiovisuel – Personnalité qualifiée	
Mme Michèle Gendreau-Massaloux	Conseillère d'Etat – Personnalité qualifiée	
M. Éric Lejoindre	Maire du 18 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris	
M. Timothée Bonnet	Membre élu 'autres personnels'	

### Onze membres pour un campus

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord

Mme Diane Carron	Membre élu 'autres personnels'
Mme Laura Pages	Membre élu autres personnels
Mme Francine Filoche	Membre élu autres personnels
Mme Sylvie Hureau	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
Mme Cécile Vidal	Membre élue 'enseignants-chercheurs
M. Mathieu Cassin	Membre élue 'enseignants-chercheurs
M. Zeno Bernhard	Membre élu 'étudiant'
Mme Océane Sassier	Départ de la réunion à 11h00 Membre élu 'étudiant'

**. Pouvoirs donnés :**

M. Hélène Velasco-Graciet	Présidente de la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme  Pouvoir donné à M. Jean-François Balaudé
Mme Anne Coste de Champeron	Sous-préfète Saint Denis – Personnalité qualifiée  Pouvoir donné à M. Jean-Pierre Duport
M. Yann Petel	Conseiller à la cour des comptes – Personnalité qualifiée  Pouvoir donné à Mme Michèle Gendreau-Massaloux
Mme Faten Hidri	Vice-Présidente Région Ile de France  Pouvoir donné à Mme Marie- Françoise Messez
Mme Christine Neau-Leduc	Cheffe d'établissement de l'Université Paris 1 Sorbonne (départ de la réunion à 11h01)  Pouvoir donné à Mme Capucine Boidin
Mme Ling Lenzi	8 <sup>ème</sup> Vice-présidente Plaine Commune en charge du projet Condorcet  Pouvoir donné à Mme Marie- Françoise Messez
M. Patrick Simon	Membre élu enseignants-chercheurs  Pouvoir donné à M.

M. Gassama Boubacar	Membre élu étudiant Pouvoir donné à Mme Océane Sassier
M. Baptiste Dupoux	Membre élu étudiant Pouvoir donné à Mme Océane Sassier

▪ **Excusé-es :**

M. Yves Saint-Geours	Président des Instituts des Amériques – personnalité qualifiée
Mme Françoise Banat-Berger	Cheffe du service interministérielle des archives de France – Personnalité qualifiée
Mme Pénélope Komites	Conseillère métropolitaine, Métropole du Grand Paris

**Assistaient en outre à la séance**

Monsieur David Bérinque, Directeur général du Campus Condorcet  
Monsieur Olivier Rousseau, Agent comptable du Campus Condorcet  
Madame Nathalie Mayet, Directrice des Affaires générales du Campus Condorcet  
Madame Stéphanie Groudiev, Directrice du Grand équipement documentaire  
Madame Hélène Monder, Assistante des Affaires Générales du Campus Condorcet  
Monsieur Samy Boukouna, Chef de cabinet du Campus Condorcet  
Monsieur Clément Fernandez, Contrôleur budgétaire académique  
Madame Barbara Cassin, Présidente du Conseil Scientifique  
Monsieur Marc Kreckelbergh, Contrôleur budgétaire DRFIP  
Monsieur Pascal Buléon, Représentant cheffe d'établissement de la FMSH

La séance est ouverte à 9h40 sous la présidence de M. Jean-François Balaudé.

En liminaire, Le Président annonce que le quorum est atteint.

Le Président Jean-François Balaudé souhaite la bienvenue à un nouvel administrateur : M. Matthieu CASSIN élu le 11 février dernier dans le Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés au sens de l'article D.719-4 du code de l'éducation.

Le Conseil d'administration est à nouveau au complet.

Le Président énumère ensuite la liste des pouvoirs donnés aux membres.

## 1. Points d'actualité

Le Président indique que les membres mènent depuis plusieurs semaines des réflexions visant à définir un certain nombre d'objectifs autour de programmations et d'activités scientifiques conjointes.

Le sens du Campus est d'aller dans cette direction, et une opportunité va se présenter avec les appels à projets qui s'inscrivent dans le nouveau programme investissements d'avenir PIA4. L'intention des membres est ainsi de construire une réponse collective du Campus Condorcet qui pourra bénéficier à tous.

Parallèlement à cela, la préoccupation du Campus est d'activer les interactions et les possibilités de coopération entre les structures de recherche présentes sur le Campus.

L'objectif est de favoriser les échanges. Plus ils auront lieu, plus l'activité scientifique, avec sa dimension de collaboration et de synergie installée, s'en trouvera confortée.

Le Campus a proposé des rencontres régulières avec les directeurs d'unités de recherche. Des échanges ont été amorcés en décembre 2020 puis début février 2021, durant lesquels il a été convenu d'organiser des rencontres sur des thématiques larges pour permettre des réflexions, en s'appuyant sur des initiatives, projets, actions conduites par des membres pour les faire connaître ou agréger de nouvelles collaborations.

Dès le mois de mars, des rencontres vont être organisées : le 3 mars sur le thème Recherche et territoire, puis le 8 mars sur le thème SHS et environnement, le 12 mars sur le thème Recherche-création et le 17 mars sur le thème SHS Santé.

Ces rencontres permettront de façon générale de mieux connaître les activités conduites dans ces champs : de faire part de projets, d'entendre des intentions ou d'avoir connaissance de projets de recherche développés par les équipes. Ces initiatives permettront de mieux accompagner la vie scientifique du Campus.

Le conseil scientifique s'est tenu le 1<sup>er</sup> mars, et ce dernier est appelé à jouer un rôle important dans les échanges à venir. Son rôle est conforté par les échanges en prise directe avec les équipes de recherche et les projets développés sur le Campus. Les membres du conseil scientifique seront appelés à contribuer à la réflexion et à l'élaboration de programmes de recherche ou de projets, notamment dans le cadre du PIA 4.

De fait, la préoccupation exprimée par les unités de recherche est que le conseil scientifique soit un interlocuteur régulier, à l'écoute et en accompagnement de leurs activités de recherche.

Parmi les points de discussion lors du conseil scientifique, il y a eu un moment consacré à l'évolution du conseil scientifique dans le cadre et à l'horizon de l'évolution statutaire du Campus Condorcet.

Dans le fil de la Loi LPR qui comporte un article consacré à l'EPCC, un décret statutaire doit paraître d'ici la fin du mois de juin. Ce décret est fondé sur le décret actuel modifié a minima pour être en conformité avec les dispositions de la loi, mais il peut intégrer des amendements permettant d'ajuster tel ou tel point, concernant notamment le conseil scientifique.

Ce dernier pourrait ainsi être plus représentatif dans sa composition, s'il intégrait des membres, désignés par les établissements membres, qui aient leur activité sur le site du Campus Condorcet.

Le Conseil scientifique a émis également le souhait qu'il y ait une représentation des étudiants master doctorant au sein du Conseil... Autant de pistes qui peuvent nourrir la réflexion des membres.

Le Président précise par ailleurs que, le décret étant une évolution du décret initial, il n'a pas à être approuvé par les instances des membres, mais doit uniquement être soumis au Comité Technique de l'établissement public. Il sera présenté en CA mais n'appellera pas de vote.

Le Président indique par ailleurs qu'un travail a été mené avec le Ministère pour aboutir à un rehaussement du Plafond d'emplois sur le sujet qui se traduit par une évolution du plafond d'emplois au titre 2 à hauteur de 15 postes et au titre 3 à hauteur de 32 postes au lieu de 10,5 ce qui permet la régularisation du plafond à hauteur de 47 postes. La masse salariale associée de 688 162 euros a été allouée, et sera intégrée à la SCSP. L'Etat accompagne ainsi l'EPCC, et permet d'ajuster sa dotation en emplois et masse salariale à son évolution, ce qui enclenche un processus que l'EPCC appelait de ses vœux.

Il convient de signaler en complément qu'une discussion est en cours concernant les besoins nouveaux en termes d'emplois et de subvention. L'EPCC attend la réponse dans les prochaines semaines et espère une issue fructueuse.

En conséquence, un conseil d'administration supplémentaire va être programmé le 20 avril pour soumettre un budget rectificatif intégrant les éléments évoqués, et éventuellement la nouvelle notification attendue, ainsi que des ajustements permettant une ouverture du GED au public à l'automne.

Les travaux du GED et de L'EHESS se poursuivent et sont en passe de s'achever. Une commission de sécurité aura lieu le 11 mars pour le bâtiment du GED et le 6 avril pour le bâtiment de l'EHESS. Les installations et les emménagements suivront pour une ouverture à la rentrée 2021 pour l'EHESS et une ouverture du GED à l'automne. La Région nous accompagne dans ses projets.

La vie sur le campus reprend avec un retour en présentiel des étudiants dans le respect des contraintes, du respect de la règle des 20% des effectifs. Le Campus a fait en sorte que les enseignements puissent se poursuivre jusqu'à 20 heures, de permettre l'accès aux bâtiments avec un contrôle d'identité aux étudiants au-delà de 16h30 avec des prestations ad hoc dans le cadre du plan Vigipirate urgence attentat. Des séminaires s'organisent à nouveau.

Le Crous va ouvrir ses espaces aux étudiants pour des temps d'études en dehors des temps de restauration. De façon transitoire et dans cette attente, le Campus a ouvert un espace au sein du centre de colloques.

M. Bernhard indique avoir été informé sur le fait que l'espace associatif et culturel ne serait plus réouvert au cours de l'année universitaire en cours et demande ce qu'il en est.

Le Président indique que le souhait est d'ouvrir l'ensemble des bâtiments dès lors que cela est autorisé et que les conditions sont réunies.

Mme Vidal souhaite revenir sur la question du changement de statut du Campus, sur le contenu du décret et les autres propositions, au-delà de celle de la composition du conseil scientifique, qui pourraient être formulées par le bureau auprès du Ministère. Mme Vidal se réjouit que la collaboration scientifique progresse et des initiatives en ce sens mais s'interroge sur le fait de postuler au PIA4 au nom de l'EPCC. Elle rappelle que dans le passé, les programmes antérieurs ont été un moyen d'imposer des COMUE, des fusions des fédérations. L'EPCC n'est pas un établissement scientifique, de formation et de recherche et en cela, peut-il postuler en tant que tel ? Quelle est la logique et l'articulation avec des établissements qui sont pris dans des COMUE ?

Le Président indique que sur l'évolution statutaire, le bureau n'a pas encore fait de propositions car au préalable à tout échange, l'EPCC devait interroger le Ministère sur la possibilité d'un temps de dialogue avant la publication du nouveau décret.

Sur la mission de coordination des activités scientifiques conduites conjointement, la loi le prévoit pour l'EPCC, et cela se trouve désormais inscrit dans le code de la recherche. Cela conforte la vocation de l'EPCC à accompagner l'activité scientifique.

Le projet de décret va reprendre les termes de la Loi et il n'est pas impossible de proposer des éléments amendant le décret auprès du Ministère, qui seront pris ou non en considération.

Le décret prévoit toujours un conseil scientifique, conformément à l'article de la loi. Il y a du sens, comme il a déjà été évoqué, de proposer un amendement sur la représentation, en insistant par exemple sur la nécessité que les membres aient leur activité sur le site du Campus par exemple.

Sur les personnalités qualifiées au sein du conseil scientifique, il pourrait y avoir une représentation internationale plus forte. Il est donc possible de faire des propositions.

La réflexion doit être menée avec le bureau.

Le Président rappelle par ailleurs que les membres sont dans des positions diverses au regard des regroupements selon la loi de 2013. Il existe des COMUE, mais plus autant qu'il y a quelques années. A l'horizon du Campus, il en reste une seulement. L'ordonnance de 2018 a permis un assouplissement en la matière.

Le Président rappelle que dans le cadre du PIA4 « l'excellence sous toutes ses formes », il n'y a plus de référence à un type de regroupement éligible, tel qu'un regroupement selon la loi de 2013.

Les échanges préliminaires avec la DGRI, DGESIP et SGPI confirment qu'une réponse collective du Campus Condorcet serait éligible, et même bienvenue.

Cet appel est différent des index isite. La réponse faite dans ce cadre pourra ressembler à une réponse du type labex, EUR, IDEFI, Equipex ou NCU, ou n'avoir aucune ressemblance avec ces précédents objets PIA.

Le collectif du Campus Condorcet, dès lors qu'il souhaite répondre conjointement, présente un ensemble de forces scientifiques considérables doté d'une capacité de persuasion indéniable. Cela permettra de faire émerger des projets scientifiques d'ampleur, manifestant des capacités fortes à coopérer. Pour toutes ces raisons, l'EPCC est fondé à répondre à l'appel, et le collectif des membres le souhaite.

M. Prochasson rappelle l'état d'esprit du projet et du travail mené conjointement. Il précise que l'on n'est pas dans une logique où l'EPCC serait un établissement surplombant les autres établissements.

L'EPCC est au service des établissements, et est une structure porteuse de projets pensés, voulus défendus, armés par les établissements. Ce sont les établissements qui définissent les projets et collaborent ensemble. Un séminaire a eu lieu, un autre va se tenir.

M. Prochasson rappelle que la logique n'est plus de fusionner ou de créer des structures lourdes qui interdisent de fait toutes collaborations. On est dans une logique de collaboration vivante, et le Campus aide en cela les établissements.

Mme Cassin précise que c'est dans cet état d'esprit que le conseil scientifique a réfléchi hier lors de sa réunion, sur une recombinaison qui colle plus à la réalité du campus et à la synergie entre ses membres. Le conseil entend collaborer au maximum avec l'ensemble des établissements dont il émane. Mme Cassin propose d'envoyer à tous les membres et directeurs de laboratoires une note sur ce qui s'est passé au conseil scientifique.

Mme Cassin précise qu'elle souhaite organiser le 7 juin une journée qui serait ouverte à tous, avec une présentation le matin des ateliers et journées doctorales et des projets de l'hôtel à projets sous forme de bilan et d'annonces, l'après-midi une réunion avec les directeurs d'unités et la représentation des étudiants, et en fin d'après-midi un échange avec les chefs d'établissements pour élaborer la meilleure des politiques communes.

Mme Filoche fait remarquer que si le souhait est que le Campus reflète la réalité, elle espère que les ingénieurs de recherche et les autres représentants de personnels administratifs seront

représentés au sein du Conseil scientifique, car ils font partie des forces vives des centres de laboratoires et sont porteurs de métiers et de compétences.

Mme Cassin approuve cette proposition.

M. Boudjaaba rappelle que l'ensemble des membres ont décidé de répondre d'une même voix au PIA 4 avec les éléments à disposition.

Il ajoute que le PIA 4 n'a qu'une dimension scientifique (financement de projets scientifiques) et n'a aucune dimension institutionnelle.

Le Président remercie les membres.

## **2. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 8 décembre 2020**

Le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 8 décembre 2020, et sans observations porte à l'approbation des membres le compte rendu et appelle au vote.

M. Cassin et Mme Neau-Leduc font savoir que n'étant pas élus lors de la dernière séance, ils s'abstiendront sur ce vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec deux abstentions.

## **3. Délibération relative au Compte financier de l'exercice 2020**

Le Président rappelle au préalable que l'année 2020 n'a pas été caractérisée par un fonctionnement normal, elle a au contraire été marquée par les conséquences de la crise sociale d'abord, et les conséquences de la crise sanitaire ensuite.

Mais l'année a aussi été marquée par l'augmentation progressive de la coopération scientifique sur des projets ou des accompagnements à l'activité scientifique. L'établissement est dans l'attente d'un arbitrage repoussé dans le cadre du CPER, sur le projet CondorNum qui est un projet significatif, montrant l'intention du collectif des membres du Campus Condorcet de travailler ensemble avec des complémentarités, des mutualisations, des services nouveaux à développer dans le cadre des humanités numériques. Ce projet est un symbole des discussions en cours sur le nouveau programme investissement d'avenir. Il y a eu d'autres réalisations notables : Biblissima+ lauréat de l'appel Equipex+ du PIA3 (porteur EPCC et les acteurs majeurs : EPHE, ENC, EHESS, CNRS ..).

Mme Filoche demande s'il est possible de disposer du CR du GT CondorNum qui a eu lieu en avril 2020.

2020 reste défini par les grandes missions du Campus : la crise a induit des retards sur l'opération de La chapelle (sur les autorisations d'engagement, les marchés de travaux décalés) ; sur l'opération EPHE pour laquelle nous sommes entrés dans la phase de programmation en 2020 avec un début de consommation des crédits alloués par le MESRI pour les études préalables ; sur la poursuite des activités sur le site accueillant les bâtiments livrés dans le cadre du PPP (versement des loyers d'exploitation maintenance à Sérendicité avec les remboursements par les membres des parts de loyers et de fluides proportionnels aux espaces occupés ; échanges sur les pénalités contractuelles liées aux retards de livraison et retards des levées de réserves mineures) ; sur l'achèvement des bâtiments en construction (GED et EHESS).

Les coûts de fonctionnement (vie de campus) ont été discutés fin 2020 avec une délibération à l'appui, et la volonté de réouvrir les discussions pour aboutir à une définition de la contribution des membres.

L'activité documentaire a également induit des coûts sur l'année 2020.

L'année 2020 est caractérisée par la perspective de l'évolution statutaire à venir, qui comporte notamment l'annonce d'un contrat pluriannuel avec l'Etat avec un volet territorial : élément permettant l'ouverture d'un cadre défini avec un dialogue régulier avec l'Etat pour accompagner l'activité du Campus.

2020 est caractérisé aussi par un contrôle de la Cour des Comptes dont le rapport permettra de nourrir le Campus pour son évolution à venir.

La crise sanitaire a engendré des surcoûts en matériels sanitaires mais également en dispositifs de visioconférence.

L'on a également observé des sous-consommations qui ont eu des impacts sur l'activité commerciale (exploitation de la maison des chercheurs, brasserie...).

L'organisation de l'EPCC a également évolué, et a conduit à un regroupement du secrétariat général avec les ressources humaines et le juridique, et la création d'une direction des services financiers née d'un rapprochement de la direction des affaires financières avec l'agence comptable (adjonction de service pour l'agent comptable) pour mieux adapter le fonctionnement aux évolutions et mettre en place une architecture budgétaire et comptable.

Le Président donne la parole à M. Rousseau.

Le compte financier est prévu par les articles 210 à 214 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dit GBCP

- Il est établi par l'Agent comptable, depuis les éléments transmis par l'Ordonnateur, et visé par ce dernier. Il est accompagné d'un rapport de gestion établi par l'Ordonnateur.
- Il est arrêté par le Conseil d'Administration
- Le compte financier comprend :
  - Les prévisions et exécutions budgétaires
  - Le tableau présentant l'équilibre financier
  - Les états financiers annuels (bilan, compte de résultat et annexe des comptes)
  - La balance des valeurs inactives (inexistante au sein de l'établissement)

Le compte financier et le rapport de gestion l'accompagnant ont fait l'objet d'un pré-Conseil d'Administration avec le Contrôleur Budgétaire Régional.

Ces éléments ont également fait l'objet d'un échange en Commission des Finances

### Sur l'exécution budgétaire :

Point sur les emplois au 31/12/2020 en ETPT par source de financement

Ne figurent pas dans le tableau les emplois portés par l'UMS (22 emplois)

Type d'emploi/financement	Titre 3 Hors plafond		Titre 3 Plafond Etat			Titre 2		Total
	Ville de Paris	ANR 2017 EPAURIF	Intérêts dotation	RIBAC	SCSP / Contribution membres RI	Services Vie de Campus	Ministère	
TITULAIRE							3,53	3,53
CDI		0,33	1,34		8,35	1,58	7,78	19,38
CDD	0,83		1,00	0,26	0,72	0,25	5,27	8,33
MISE A DISPOSITION	1,00	2	2,23		36,10	3	5,33	49,66
<b>Totaux</b>	<b>1,83</b>	<b>2,33</b>	<b>4,57</b>	<b>0,26</b>	<b>45,17</b>	<b>4,83</b>	<b>21,91</b>	<b>80,9</b>

On est à 80,9 emplois : on a fait 13,83 ETPT au titre du Plafond Etat (le plafond notifié était de 10,5) et 0,83 ETPT Hors plafond (le plafond notifié était de 37). Le plafond de 10,5 a été fait par rapport aux emplois financés par la SCSP.

Au vu des échanges avec le Ministère nous avons dorénavant une définition commune sur ce qu'est le plafond d'état d'où la nouvelle notification du plafond.  
Ce tableau retrace l'organisation au travers du portage d'emplois et des sources de financement.

### Exécution budgétaire financière :

On retrouve dans le tableau les éléments arrêtés lors du BR d'urgence fin 2020, le réalisé 2020 et les écarts :

	DEPENSES						RECETTES			
	AE			CP			RE			
	BRU 2020	Réalisé 2020	Ecart	BRU 2020	Réalisé 2020	Ecart	BRU 2020	Réalisé 2020	Ecart	
Personnel	1 074 477,00 €	890 978,82 €	- 183 498,18 €	1 074 477,00 €	888 375,50 €	- 186 101,50 €	8 101 875,52 €	7 246 916,38 €	- 854 959,14 €	Recettes globalisées
Fonctionnement	14 496 884,46 €	13 582 414,14 €	- 914 470,32 €	14 295 488,99 €	13 829 360,05 €	- 466 128,94 €	29 036 570,31 €	29 155 262,77 €	118 692,46 €	Recettes fléchées
Investissement	1 366 300,00 €	210 585,97 €	- 1 156 885,97 €	7 394 444,43 €	5 946 807,34 €	- 1 447 637,09 €				
	16 937 661,46 €	14 262 806,99 €	- 2 674 854,47 €	22 764 410,42 €	20 664 542,89 €	- 2 099 867,53 €	37 138 445,83 €	36 402 179,15 €	- 736 266,68 €	
<b>Solde budgétaire excédentaire</b>				14 374 035,41 €	15 737 636,26 €	1 363 600,85 €				

- On a un excédent budgétaire de 15 737k€
- Principalement lié aux recettes fléchées : 14 876k€

### Les éléments de contexte :

Sur les dépenses de personnel, il y a un écart légèrement négatif qui s'explique par le fait de ne pas avoir voulu dépasser davantage le plafond d'emplois.

Au niveau du fonctionnement et de l'investissement, on a des taux d'exécution qui ont progressé. En investissement, il y a eu une difficulté d'analyse : une avance d'investissement a été portée pour du mobilier lors des exercices précédents alors que les montants auraient dû être traités en fonctionnement au vu des montants ; il y a eu retraitement.

L'amélioration substantielle des taux d'exécution budgétaires nécessite toutefois une vigilance car les taux peuvent masquer des erreurs ou difficultés de pilotage.

La nouvelle architecture budgétaire et analytique améliorera ce pilotage et la restitution associée, aussi cette présentation 2020 reste effectuée depuis l'ancienne structure budgétaire.

### Evolution des taux d'exécution

	CP et RE 2018		CP et RE 2019		CP et RE 2020	
	Taux d'exécution sur Budget Initial	Taux d'exécution Global	Taux d'exécution sur Budget Initial	Taux d'exécution Global	Taux d'exécution sur Budget Initial	Taux d'exécution Global
Dépenses Personnel	71%	71%	85%	68%	32%	83%
Dépenses Fonctionnement	60%	52%	49%	68%	96%	97%
Dépenses Investissement	94%	93%	83%	92%	28%	80%
<b>Total des Dépenses</b>	<b>83%</b>	<b>79%</b>	<b>80%</b>	<b>90%</b>	<b>54%</b>	<b>91%</b>
Recettes globalisées	107%	107%	74%	84%	84%	89%
Recettes fléchées	168%	156%	53%	80%	93%	100%
<b>Total des Recettes</b>	<b>164%</b>	<b>153%</b>	<b>55%</b>	<b>80%</b>	<b>91%</b>	<b>98%</b>

On voit une évolution globale sur le tableau présenté, la ligne relative aux dépenses d'investissement s'explique par le retraitement évoqué.

### De l'analyse budgétaire à l'analyse comptable

- Des résultats différents car ces comptabilités retracent deux suivis différents :

- La comptabilité budgétaire se rapproche d'une comptabilité de caisse : le but est de retracer les éléments de trésorerie et d'expliquer les encaissements et les décaissements et les engagements pris par l'établissement qui grèvent ses capacités futures.
- La comptabilité générale est basée sur l'existence du droit constaté, au plus proche donc du fait générateur, le flux de trésorerie étant un des dénouements possibles : on va constater les coûts réels et les recettes réelles

- **Résultat budgétaire** : 15 737 310,21€
- Opérations non budgétaires : -8 591 616,86€ (remboursement emprunts ; annulation de titres sur exercices antérieurs)
- Opérations hors résultat (bilan) : - 866 104,54€
- Opérations en cours : - 5 035 604,65
- **Résultat patrimonial** : 1 244 310,21€

### Compte de résultat

- Suite à un retraitement des opérations, l'analyse du résultat est la suivante :

Explication globale du résultat	
Retraitements des conventions de financement	231 814,17 €
Crédits documentaires	81 644,16 €
Services Vie de Campus	807 935,92 €
<b>Opérations financées</b>	<b>1 121 394,25 €</b>
Convention d'occupation	- 42 666,13 €
Masse salariale rapportée à la contribution des membres (Mises à disposition)	- 207 283,21 €
Masse salariale rapportée à la SCSP personnels (Paie à façon)	- 1 645,31 €
Amortissements	- 20 448,09 €
Opérations courantes	394 958,70 €
<b>Opérations globales</b>	<b>122 915,96 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>1 244 310,21 €</b>

### L'affectation du résultat

- Les **éléments comptables**
  - Affectation au 10682 : 231 814,17€ soit l'annulation partielle des déficits antérieurs
  - Affectation au 110 : 1 012 496,04€ soit le solde des opérations courantes 2020

### Les opérations sur comptes de tiers

- Le recouvrement du crédit de TVA 2019 abonde fortement la trésorerie globalisée

**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers**  
**CAMPUS CONDORCET 2020**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
TVA	Comptes 445	TVA	3 708 654,77 €	22 629 934,94 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 708 654,77</b>	<b>22 629 934,94</b>

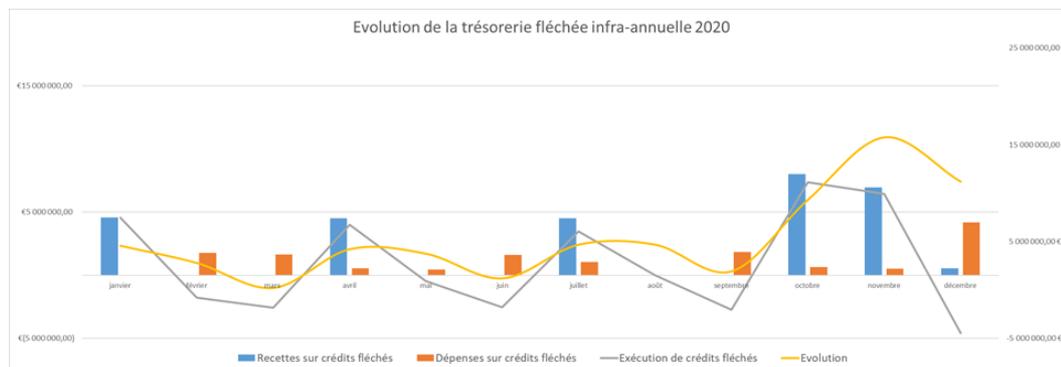
(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

## La trésorerie

- Forte évolution sur 2020 liée au résultat budgétaire et au recouvrement



- La trésorerie fléchée s'établit à 68 525 640€



- De nombreuses opérations fléchées doivent encore être réalisées, qui viendront fortement diminuer ce solde : construction du site de La Chapelle, du bâtiment EPHE, mise en place du GER des bâtiments réalisés en maîtrise d'ouvrage publique...
- Le solde disponible pour d'autres opérations ne peut donc pour le moment être déterminé précisément.

## Le bilan fonctionnel

Calcul de la CAF	<b>Résultat</b>	1 244 310,21 €
	<b>CAF (résultat retraité)</b>	1 084 810,80 €
	Investissements	- 2 354 194,69 €
	Remboursements de dettes financières	- 6 913 348,07 €
	<b>Total des emplois</b>	- 9 267 542,76 €
	Financement de l'actif	10 293 146,71 €
	Augmentation des dettes financières	- €
	<b>Total des ressources</b>	10 293 146,71 €
	<b>Apport au fonds de roulement</b>	2 110 414,75 €
	<b>Fonds de roulement 2019</b>	26 618 218,40 €
	Apport 2020	2 110 414,75 €
	<b>Fonds de roulement 2020</b>	28 728 633,15 €
	<b>Besoin en fonds de roulement 2019</b>	- 36 791 995,71 €
	Variation 2020	- 28 754 626,43 €
	<b>Besoin en fonds de roulement 2020</b>	- 65 546 622,14 €
	<b>Trésorerie 2019</b>	63 410 214,11 €
	Variation 2020	30 865 041,18 €
	<b>Trésorerie 2020</b>	94 275 255,29 €

Fonds de roulement  
-  
Besoin en fonds de roulement

Le bilan fonctionnel permet d'expliquer la formation des éléments de bilan et d'explication de la comptabilité de l'établissement. M. Rousseau présente les éléments chiffrés.

M. Kreckelbergh, contrôleur budgétaire, souhaite préciser que la présentation correspond aux échanges intervenus entre l'établissement et le contrôle budgétaire. Les éléments de contexte généraux et particuliers au compte financier 2020 ont été mis en évidence. La présentation faite sur le fond et la forme est sur un mode transitoire mais sur une trajectoire positive que la cour des comptes confirmera.

La présentation a été complète.

Mme Tomasini remercie pour la présentation claire et pédagogique et pose une question sur la convention d'occupation qui est déficitaire, alors qu'il y a une sous-occupation du campus en 2020 et un rehaussement des contributions des membres. Elle demande si c'est lié au CROUS.

M. Rousseau précise qu'il y a trois types d'occupation sur le site d'Aubervilliers :

- la convention d'occupation du site signée avec les membres : refacturation à l'euro euro. Comptablement les éléments sont neutralisés. Le déficit n'a pas de lien avec les membres.
- la convention d'occupation avec le Crous : l'annexe financière prévoyait que 4 mois avant la mise à disposition effective une revue du montant devait être faite pour cristalliser le montant. Il n'y a pas eu de cristallisation et donc il n'y a pas eu émission du titre d'où le déficit. Le Président précise que le sujet va être régularisé. Une rencontre prochaine doit avoir lieu.

- la convention avec la Maison des chercheurs : on neutralise l'opération. Le coût MACH est financé par les recettes annexes et lorsque ce n'est pas le cas, on le retrouve comme un aléa.

Le Président invite les membres au vote de la délibération relative au compte financier de l'exercice 2020 en précisant que Mme Neau Leduc a donné procuration à Mme Boidin suite à son départ, et que M Bernhard a quitté la séance sans donner procuration. La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2020**

Le Président invite les membres au vote de la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2020. La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Délibération sur le plan de contrôle interne actualisé**

M. Bérinque rappelle que la démarche a été engagée au sein de l'établissement depuis deux ans. Le plan sera présenté dans le futur en même temps que le compte financier. Le contrôle a vocation à mettre en place des démarches pour sécuriser les processus financiers. Il est constitué par un tableau de suivi qui s'inscrit dans un dispositif réglementaire OPRA.

Des actions ont été ajoutées en couleur bleue : le nouveau plan d'actions proposé recense 44 actions, soit 3 nouvelles actions dont 2 relatives au contrôle interne budgétaire. Sur ce dernier point, 7 actions au total sont à échéance 2021.

Quelques actions sont reportées en complément des reports qui avaient été proposés lors de la situation au 30 juin 2020, pour les raisons évoquées précédemment.

Pour rappel, au 30 juin 2020, 4 actions au titre du Contrôle interne et 37 actions au titre du CICB avaient été retenues (6 actions étaient terminées (dont 3 étaient à échéance 2019), 8 étaient achevées à plus de 75% (dont 6 étaient à échéance 2019)).

Au 31 décembre 2020, 8 actions sont terminées (dont 4 à échéance 2019, 1 à échéance 2020 et 3 permanentes), 8 sont achevées à plus de 75% (3 à échéance 2020 qui sont proposées en report à 2021, 5 à échéance 2021)

Les actions relatives à la sécurisation du domaine comptable et des opérations financières poursuivent leurs avancées.

L'avancement est toutefois ralenti par rapport aux prévisions. Ce ralentissement est directement lié à la réorganisation et ainsi à la création de la nouvelle architecture budgétaire et analytique qui fortement mobilisé les équipes financières, ainsi que les conséquences des contrôles de gestion et juridictionnel réalisés par la Cour des Comptes.

M Prochasson, M. Boudjaaba et M. Verdier indiquent comprendre l'investissement que nécessite l'intervention de la Cour des Comptes.

Mme Gendreau-Massaloux rappelle qu'après l'exercice de réponse démarre un nouvel exercice de vérification constituant à vérifier que toutes les préconisations de la Cour sont mises en œuvre et cet exercice est très gratifiant et fructueux.

Le Président indique que l'établissement est dans l'attente du rapport qui permettra d'avoir une grille de lecture et permettra des évolutions, et il espère que des messages sur l'appui que requiert l'EPCC soient portés en haut lieu.

Le Président invite les membres au vote de la délibération relative au plan de contrôle interne. La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Liste des contrats, conventions et marchés signés**

Le Président rappelle que la liste des contrats, conventions et marchés a été annexée classiquement au dossier.

#### **7. Points divers**

Le Président revient sur la demande formulée en séance de disposer du CR du groupe de travail Condornum qui s'est tenu en avril 2020 et demande à Mme Groudiev ce qu'il en est. Mme Groudiev indique qu'il n'y a pas eu de compte rendu formel, mais elle précise que des notes ont été prises et avoir pris acte de la demande.

Le Président précise que le travail sur le PIA4 va permettre de se requestionner sur le projet Condornum et de réévoquer le dossier.

Le Président rappelle qu'un conseil aura lieu le 20 avril matin.

La séance est levée à 11h36.